



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

UNEP/CMS/COP12/Doc.17.1
22 mars 2017

Français

Original: Anglais

12^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017
Point 17.1 de l'ordre du jour

ÉLECTION DE PARTIES AU COMITÉ PERMANENT

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé:

Conformément à la Résolution 9.15, le Secrétariat a préparé des directives à l'intention des Parties concernant l'élection des membres régionaux et suppléants au Comité permanent

ÉLECTION DE PARTIES AU COMITÉ PERMANENT

Contexte

1. Le Secrétariat a préparé cette note pour aider les Parties dans leurs délibérations à élire des membres du Comité permanent pour servir pendant la période allant de la fin de la 12^e à la fin de la 13^e Session de la Conférence des Parties.

2. La résolution 9.15 décrit la composition et l'organisation du Comité permanent. En ce qui concerne la composition, il énonce ce qui suit:

« La composition du Comité Permanent est arrêtée lors de chacune des réunions de la Conférence des Parties conformément aux règles de procédure de la Conférence (voir également 2 (1) ci-dessous) et comprend :

- (i) trois parties élues de chacune des régions géographiques*
 - (a) l'Afrique et*
 - (b) l'Europe ;*
- (ii) deux parties élues de chacune des régions géographiques*
 - (a) l'Asie et*
 - (b) l'Amérique du Sud, l'Amérique Centrale et les Caraïbes ;*
- (iii) une partie de chacune des régions géographiques*
 - (a) l'Amérique du Nord et*
 - (b) l'Océanie ;*
- (iv) le Dépositaire et le Gouvernement Hôte du pays hôte du Secrétariat ; et*
- (v) si nécessaire, le Gouvernement Hôte des sessions passées et à venir de la Conférence des Parties. »*

3. Le tableau ci-dessous indique les Parties qui siègent actuellement au Comité permanent

Membres actuels du Comité permanent			
Région	Pays	Première élection au Comité permanent	Rééligible pour un autre mandat
Afrique	Congo (Brazzaville)	2014	Oui
	Afrique du Sud	2014	Oui
	Ouganda	2011	Non
Asie	Mongolie - Vice-Présidence	2014	Oui
	Kyrgyzstan	2014	Oui
Amériques du Sud, & Centrale & Caraïbes	Bolivie	2014	Oui
	Costa Rica	2014	Oui
Europe	Norvège - Présidence	2011 ¹	Oui
	France	2014	Oui
	Ukraine	2011	Non
Océanie	Australie	2014	Oui
Hôte COP précédente	Équateur	n/a	n/a
Hôte prochaine COP	Philippines	n/a	n/a
Hôte Gouvernement/ Dépositaire	Allemagne	n/a	n/a

¹ En 2011 la Norvège a été incluse comme hôte COP précédente et est devenue membre régional en 2014.

4. Il ressort clairement du tableau ci-dessus qu'au moins deux membres devront être remplacés. Toutefois, les régions sont libres de remplacer les autres membres s'ils le souhaitent.

5. Les Parties sont également tenues d'élire 11 représentants régionaux pour servir de membres suppléants. La liste actuelle des suppléants est la suivante:

Membres suppléants actuels du Comité permanent	
Région	Pays
Afrique	Algérie
	Mali
	Republique Unie de Tanzanie
Asie	Tajikistan
	Pakistan
Amériques du Sud, & Centrale & Caraïbes	Argentine
	Panama
Europe	Géorgie
	Lettonie
	Suisse
Océanie	Philippines

6. Les Parties devraient également savoir qu'un Sous-Comité des finances sera établi parmi les membres du Comité permanent, conformément à la Résolution 9.15, paragraphe 1 (e), et au projet de résolution contenu dans le document CMS/COP12/Doc.14.2.

7. Les Philippines participeront automatiquement au Comité permanent au cours du prochain triennat en tant qu'hôte de la COP12.

Actions recommandées

8. La Conférence des Parties est invitée à:

- a) Consulter au sein des groupes régionaux et déterminer quelles Parties seront désignées membres régionaux ou suppléants du Comité permanent.
- b) Communiquer ces informations à toutes les Parties au titre du point 17.1 de l'ordre du jour de la COP.